Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-247800584-20230207-D2023028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/02/2023

VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

B1000-Direction générale des services VGP-

DELIBERATION N° D.2023.02.8
du Conseil communautaire du 7 février 2023

Entente Axe-Seine.
Adhésion de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et désignation de ses représentants.

Date de la convocation : 31 janvier 2023
Date d'affichage : 8 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE DUDA
Rapporteur : M. Luc WATTELLE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :
M. Emmanuel LION, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel BANCAL, Mme Vanessa AUROY, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Anne-France SIMON, Mme Sonia BRAU, M. Luc WATTELLE, M. Stéphane GRASSET, M. Benoît RIBERT, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jacques ALEXIS, Mme Elodie DEZECOT, M. Pierre SOUDRY, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Magali LAMIR, M. Marc TOURELLE, M. Gilles CURTI, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Alain NOURISSIER, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Patrice BERQUET, Mme Martine BELLIER, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Jean-Philippe LUCE, M. Jérémy DEMASSIET, M. François DE MAZIERES, M. Jean-François PEUMERY, Mme Dorothée BILGER, M. Philippe PAIN, Mme Martine SCHMIT

Absents excusés:
Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Richard DELEPIERRE, M. Jean-François BARATON, Mme Sophie TRINIAC, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE.
M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Arnaud HOURDIN (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

******

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5221-1, L. 5221-2 et L.5216-5 ;

Vu la délibération DELB-20220005 du Conseil communautaire du 3 février 2022 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

Vu la convention d'entente Axe Seine passée entre la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Métropole de Rouen Normandie, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 janvier 2023;

Dans la continuité des travaux du Grand Paris, il est apparu nécessaire de développer la coopération entre collectivités disposant des mêmes compétences le long de la Seine.

Cette ambition a été initialement portée par la Communauté urbaine du Havre, la Métropole de Rouen Normandie, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris qui souhaitent contribuer à la prise en compte de la transition écologique sur l'Axe Seine et inviter, à cette fin, les autres groupements de communes situés le long de cet axe à se joindre à cette collaboration vertueuse en mutualisant leur action au service de projets communs.

Ces derniers se traduiront notamment par des actions dans des domaines ayant été identifiés comme étant d'intérêts communs, à savoir, le fret fluvial et la logistique urbaine, l'agriculture et l'alimentation durables, le tourisme et la culture, l'énergie, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ou encore, le respect de la biodiversité.

Afin de structurer et formaliser cette démarche de coopération le long de l'axe de la Seine, l'entente intercommunale a ainsi été retenue comme étant le dispositif juridique le plus souple et le plus consensuel puisque toutes les décisions engageantes doivent être ratifiées à l'unanimité par les organes délibérants de l'entente.

Il est donc proposé d'y adhérer.

Pour ce faire, le Conseil communautaire doit approuver la convention qui a pour objet de créer l'Entente Axe Seine pour :

- formaliser la coopération et les rencontres entre les Parties,
- partager les analyses et retours d'expériences à l'échelle de l'Axe Seine,
- contribuer à la mise en œuvre des projets et se doter d'outils partagés ayant pour ambition de valoriser et transformer les territoires de l'axe Seine,
- mutualiser expertise et ingénierie et bâtir des stratégies partagées pour la transition écologique et le développement économique et culturel de la vallée de la Seine,
- assurer une visibilité à la hauteur de l'ambition pour ce territoire.

Il est également proposé de désigner, pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de l'Entente Axe Seine, un titulaire et un suppléant.

Les candidats de la majorité sont M. Luc Wattelle, maire de Bougival et vice-président de la Communauté d'agglomération, comme titulaire et M. Vincent Mezure, conseiller municipal de Bougival délégué dans les fonctions notamment relatives à l'environnement, comme suppléant.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

1) d'approuver l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'Entente Axe Seine constituée initialement entre la Communauté urbaine du Havre, la Métropole de Rouen, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris et désormais étendue à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) riverains de la Seine en aval de Paris ;
2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion à l'Entente Axe Seine ;
3) de désigner, au scrutin public, pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de l'Entente Axe Seine, les représentants suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Luc Wattelle	M. Vincent Mezure

4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

******

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.
Nombre de présents : 54
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de suffrages exprimés : 65 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 65 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement à Versailles, le 09/02/2023
Par Manuel PLUVINAGE

pour le Président et par délégation,
le Directeur général des services,
Manuel Pluvinage